

FRANCE

Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère

Brève description

Le site préhistorique de la vallée de la Vézère comporte 147 gisements remontant jusqu'au paléolithique et 25 grottes ornées. Il présente un intérêt exceptionnel d'un point de vue ethnologique, anthropologique et esthétique avec ses peintures pariétales, en particulier celles de la grotte de Lascaux dont la découverte (en 1940) a marqué une date dans l'histoire de l'art préhistorique. Ses scènes de chasse habilement composées comprennent une centaine de figures animales, étonnantes par la précision de l'observation, la richesse des coloris et la vivacité du rendu.

1. Introduction

Année d'inscription 1979

Agence responsable de la gestion du site

- Adresse postale Non communiquée
- e-mail :
- site web :

2. Déclaration de valeur

Critères de l'inscription initiale C (i), (iii)

- Modification de critères proposée : ajout du critère C (v) (les critères ii et iv sont également mentionnés)

Justification fournie par l'Etat partie

L'élaboration depuis un siècle d'une collection d'objets préhistoriques découverts dans les sites du Périgord Noir ont permis de bâtir le cadre chronologique européen du quaternaire. Ces collections sont quantitativement et surtout qualitativement les plus importantes du monde. Plus de 500,000 silex, 148 portoirs de faune, 844 œuvres d'art et objets mobiliers et 5 squelettes le composent. Or, ces trouvailles ont été faites sur un territoire de 30 km sur 40 où l'on recense 147 gisements préhistoriques, et 25 grottes ornées dont le suprême chef d'œuvre de la peinture préhistorique, Lascaux, et celui de la sculpture préhistorique, Cap-Blanc.

Parmi tous ces sites d'intérêt universel sont donc proposées pour la protection au titre du patrimoine mondial les Grottes ornées de la vallée de la Vézère, qui sont des biens culturels et naturels selon les critères de l'article N° 1 de la Convention qui stipule «Aux fins de la présente Convention sont considérés comme Patrimoine Culturel les sites œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique et anthropologique».

Justification fournie par l'organisation consultative

L'ICOMOS recommande l'inscription essentiellement au titre des critères (i) et (iii).

(i). Certains des ensembles figurés des grottes de la Vézère sont mondialement connus en tant que chefs-d'œuvre de l'art préhistorique: la « Venus de Laussel » (Marquay), la frise des chevaux en haut relief de Cap-Blanc, et surtout les fameuses peintures pariétales de la grotte de Lascaux (Montignac), dont la découverte, en 1940, a marqué une date importante dans l'histoire de l'art préhistorique: des scènes de chasse, habilement composées, mettent en œuvre une centaine environ de figures animales, étonnantes par la précision de l'observation, la richesse des coloris et la vivacité du rendu.

(iii). Les objets et les œuvres d'art repérés dans la vallée de la Vézère sont les témoins extrêmement rares de civilisations depuis longtemps disparues, très difficiles à appréhender. Ce matériel, infiniment précieux pour la connaissance des périodes les plus reculées de l'histoire des hommes, est bien antérieur à l'Antiquité proprement dite, remontant jusqu'à la période paléolithique. Il présente un intérêt universel, aussi exceptionnel sur le plan historique, que d'un point de vue ethnologique, anthropologique ou esthétique.

Décision du Comité

Le Comité n'a fait aucune observation.

- Une proposition de texte a été faite par l'Etat partie
- Autre modification proposée par l'Etat partie : changer le nom du site en « Sites préhistoriques et grottes ornées des vallées de la Vézère et de la Dordogne »

Limites et zone tampon

- Statut des limites du site : adéquat
- Aucune zone tampon n'a été définie mais s'avère nécessaire
- L'Etat partie envisage la création d'une zone tampon

Déclaration d'authenticité/intégrité

- Les valeurs du site du patrimoine mondial ont été maintenues

3. Protection**Dispositions législatives et administratives**

- Monuments Historiques ; Code du patrimoine ; Code de l'environnement
- Les mesures de protection sont jugées suffisamment efficaces

Mesures prises/proposées : (supprimer le cas échéant)

- Nécessité de mettre à jour la législation de protection au niveau local, régional et national
- Ministère de l'Écologie et du Développement durable, Direction de la nature et des paysages
- Aucun calendrier de mise en œuvre précisé

4. Gestion**Utilisation du site/bien**

- Attraction pour les visiteurs

Régime de gestion/administratif

- Aucun comité directeur n'a été créé
- Aucun gestionnaire de site global dans la mesure où le site englobe plusieurs biens
- Gestion par l'Etat partie ; gestion dans le cadre d'une législation de protection
- Pouvoirs publics essentiellement engagés dans la gestion du site de niveau : régional ; local
- Le système de gestion en vigueur est suffisamment efficace

Mesures proposées :

- La possibilité de créer un système de gestion global pour le site est à l'étude
- Un réseau d'information baptisé « Pôle international de la préhistoire » existe depuis 1997 pour permettre l'échange d'informations et de services entre tous les biens du site pour une meilleure gestion du site

5. Plan de gestion

- Aucun plan de gestion
- Aucun plan de gestion en préparation

6. Ressources financières**Situation financière**

- Budget national (Centre des monuments nationaux, Musée national de la préhistoire) ; visites ; propriétaires (pour les sites privés). Certains sites ne sont pas ouverts au public et limités aux chercheurs et scientifiques
- En raison des divers statuts des grottes (privées, publiques, site de petite ou grande taille), les sources de financement varient énormément d'un bien à l'autre
- Aucun financement obtenu par l'intermédiaire du Fonds du patrimoine mondial
- Suffisant

7. Effectifs

- Nombre d'employés : non communiqué pour l'ensemble du site
- 19 membres du personnel pour tous les biens appartiennent à l'Etat (par ex. 3 employés pour les Grottes de Lascaux, 2 pour l'"abri de la Laugerie basse")
- Grottes privées : par ex. 4 employés pour la Grotte de Rouffignac
- Manque de personnel à la « Grotte du Grand Roc » en raison de restrictions budgétaires.
- Dans l'ensemble, les ressources humaines sont appropriées

Possibilité d'utilisation de personnel professionnel qualifié dans les disciplines suivantes :

- Bonne : conservation, gestion, promotion, interprétation, éducation et gestion des visiteurs

8. Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion

- Laboratoire de recherche des Monuments historiques, Centre national de la Préhistoire, le Musée national de la Préhistoire des Eyzies, Institut de Préhistoire et de Géologie du Quaternaire (université Bordeaux 1)
- Aucune formation sur la gestion du site

9. Gestion des visiteurs

- Statistiques visiteurs : plus de 507.000 visiteurs (2005)
- Installations disponibles : toilettes, boutique de musée (Lascaux II, grotte de St Cirq, etc.)
- Plan de gestion du tourisme/des visiteurs pour le site élaboré et mis en œuvre par le Pôle International de la Préhistoire

10. Etudes scientifiques

- Estimation des risques ; études relatives à la valeur du site ; exercices de suivi ; études de situation ; thèses et recherche de doctorat
- Centre national de la Préhistoire (Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Sous-direction de l'Archéologie du ministère de la Culture et de la Communication) ; Université Bordeaux 1 et CNRS

11. Education, information et renforcement de la sensibilisation

- Nombre approprié d'écriteaux indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial
- Emblème de la Convention du patrimoine mondial utilisé sur les publications
- Bonne sensibilisation au patrimoine mondial parmi les visiteurs, collectivités locales, autorités locales mais inappropriée parmi les entreprises
- Une stratégie d'éducation a été mise en place pour le site
- Le Pôle International de la Préhistoire développe des partenariats et des ateliers pour le grand public
- Le site possède un site web
- Aucune participation locale

12. Facteurs affectant le bien (Etat de conservation)

Rapports de suivi réactif

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Sans objet |
|--|

Interventions de conservation

- Problème de détériorations des grottes et peintures murales par des micro-organismes. (par ex. Lascaux)
- Etat actuel de conservation : bon

Menaces et risques pour le site

- Pression due au développement ; contraintes liées à l'environnement ; catastrophes naturelles ; pression due aux visiteurs/au tourisme
- Mesures d'urgence : fermeture des grottes au public, achat de terrains autour des grottes pour améliorer l'hydrogéologie des grottes, etc.

13. Suivi

- Aucun programme officiel de suivi

14. Conclusions et mesures recommandées

- Principaux avantages du statut de patrimoine mondial : conservation, reconnaissance internationale, plus grande implication financière des autorités nationales pour la préservation du site
- Points faibles de la gestion : pas d'autorité de gestion/suivi général pour le site